

DELIBERATION N° 84-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le dix avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressée par la Présidente, datées du 28 mars et 4 avril 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Luc RAVANAT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SIAUD Alain	GONNORD Franck	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
KRAMARCZEWSKI Bruno	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
MULYK Fabien	CIOT Xavier	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
MAUROY Claude	FAYARD Adeline	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
BERTHIER Luc	GIRARDOT Frédéric	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
PREVOT Fabienne	TRAPANI Mary	GIRAUD Murielle	BARTHELEMI Maryse
BRUGNERA Jean-Michel	GIACOMETTI Geneviève	RAVANAT Jean-Luc	ROUSSET Alain
GERBI Franck	GARCIA Bernadette	BALME Eric	MORA Serge
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	

Absents excusés représentés : ROSSI Angélique (pouvoir à SAURAT Coraline), LAMOUR Jérôme (pouvoir à LE TRAOU Dominique), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BONNIER Eric), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	51
Nombre de pouvoirs :	07
Nombre de délégués votants :	58

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX EVENEMENTS LABELLISES

Madame la Présidente propose d'attribuer les subventions dites « labellisées » attribuées aux organismes suivants pour l'année 2025.

Il est précisé que le versement de la subvention interviendra si les critères suivants sont remplis :

- Au regard du certificat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat fourni par les associations concernées ;

- Publicité du soutien de la Communauté de Communes de la Matheysine : le logo doit être apposé sur les documents et autres supports de communication ainsi que sur les réseaux sociaux. Des banderoles de la CCM doivent être mises en évidence pendant la manifestation ;
- Après la réalisation de la manifestation : fournir le bilan financier, un RIB et le numéro de SIRET ;
- Le versement ne pourra intervenir qu'en 2025 et deviendra caduc si les documents ne sont pas transmis dans le courant de l'année civile (avant la fin du mois de novembre, compte tenu des délais de versement et de clôture de l'exercice comptable de la collectivité).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

ORGANISME ET EVENEMENTS	MONTANT ATTRIBUE
Association Les Montagn'Arts / Festival	4 000 €
Association Musique à Corps / Nuits musicales à Corps	4 000 €
Courants d'Arts / festival Jazz'Alp	4 000 €
Ville de La Mure Pôle d'animations / La Mure du Son	4 000 €
Ecurie Obiou / Rallye de la Matheysine	4 000 €
La Matheysienne VTT / Epreuve VTT	4 000 €
SIVOM du Lac de Monteynard / Trail des passerelles de Monteynard	4 000 €
Athlétic Club Matheysin / Sky Race	4 000 €
Eventeam Group / Swim Run Man	4 000 €
Dauphiné Ski Alpinisme / Verticale du Grand Serre	4 000 €

NB : le Triathlon Nature de Valbonnais habituellement organisé en juin n'est pour le moment pas programmé. L'enveloppe de subvention prévu au budget est de 44 000 €, la subvention serait votée lors d'une prochaine séance si l'évènement devait avoir lieu.

➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 avril 2025

La Présidente,
Coraline SAURAT